

12.12.2001
A5856

" OFFICE EUROPEEN DE PLACEMENT D'AFFAIRES " - " O.P.A. "

Société Anonyme au capital de 250 000 Francs

Siège social : 125 avenue du Général de Gaulle - 67000 STRASBOURG

RCS STRASBOURG B 648 501 864 - SIRET 648 501 864 00033

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
du 19 décembre 2000

L'an deux mil.

Le dix-neuf décembre à douze heures.

Les actionnaires de la Société Anonyme "OFFICE EUROPEEN DE PLACEMENT D'AFFAIRES" par abréviation " O.P.A.", au capital de 250 000 Francs, dont le siège social est à 67000 STRASBOURG, 125 avenue du Général de Gaulle, se sont réunis au siège social de la société " E.S.P.A.S.", sis à 93200 SAINT-DENIS, Tour Pleyel, 153 Boulevard Anatole France, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur la convocation faite par le Conseil d'Administration plus de quinze jours avant l'Assemblée.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration de la société, Monsieur André FITTE.

Gerard Rault Monsieur ~~Erik de ROBILLARD~~, représentant la société " ENSEMBLE DE PARTICIPATIONS DANS DES ACTIVITES DE SERVICES " - " E.S.P.A.S." et Monsieur Jean-Michel MAHLER, présents et acceptants, représentant le plus grand nombre de voix, sont appelés comme Scrutateurs.

Monsieur Jean-Louis FLAGEUL est désigné par le bureau comme Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents possèdent plus du quart des actions composant le capital social.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée.

La société " GROSS-HUGEL ", Commissaire aux Comptes, a été régulièrement convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception et est absente et excusée.

Monsieur le Président rappelle ensuite aux actionnaires qu'ils ont été convoqués par lettres adressées à chacun d'eux.

Il lui est donné acte de cette convocation et quitus sans réserve.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les copies des lettres de convocation,
- la feuille de présence de l'Assemblée, ainsi que les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires et les formulaires de vote par correspondance,
- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société à la clôture du dernier exercice clos le 30 juin 2000 ainsi que les comptes annuels arrêtés à ladite date (bilan, compte de résultat et annexe),
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,

[Signatures]

- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice,
- le rapport spécial du Commissaire aux Comptes.
- le texte des résolutions proposées.

Puis, Monsieur le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les rapports du Commissaire aux Comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la Loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter du jour de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Audition des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les opérations de l'exercice clos le 30 juin 2000,
- Examen et approbation des comptes annuels dudit exercice,
- Affectation et répartition des résultats de l'exercice clos le 30 juin 2000 ; distribution de dividendes,
- Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Audition du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce,
- Approbation desdites conventions,
- Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes
- Pouvoirs,
- Questions diverses.

Puis, il donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration exposant la situation de la Société au cours de l'exercice écoulé, les résultats de son activité et les progrès réalisés, les difficultés rencontrées, son évolution prévisible et les perspectives d'avenir, ainsi que les événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice et les activités de la Société en matière de recherche et de développement, et donne connaissance du tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Puis, il est donné lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de l'exercice écoulé et du rapport spécial sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et le Président fournit les précisions qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation de la Société pendant le dernier exercice et sur les comptes annuels dudit exercice et la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice, ainsi que les explications complémentaires fournies verbalement, approuve les comptes annuels dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 2 461 544 Francs.

" Cette résolution est adoptée à l'unanimité "

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter et de répartir le résultat bénéficiaire de 2 461 544 Francs de la façon suivante :

- Bénéfice net comptable au 30/06/2000	2 461 544 F
- Dividendes aux actionnaires (1 000 actions x 2 400 F)	2 400 000 F
- Le solde, au compte « AUTRES RESERVES »	61 544 F

L'Assemblée, après avoir constaté l'existence de bénéfices distribuables, approuve la répartition et l'affectation de ceux-ci proposées par le Conseil d'Administration et fixe en conséquence à une somme nette de 2 400 Francs par action le dividende à répartir au titre de l'exercice clos le 30 juin 2000. Ce dividende donne droit à un avoir fiscal de 1 200 Francs par action et sera payé au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé qu'il a été distribué les dividendes suivants au titre des trois précédents exercices :

	<u>Dividendes</u>	<u>Avoirs Fiscaux</u>
- Exercice 1996/97	2 000 000 F	1 000 000 F
- Exercice 1997/98	2 000 000 F	1 000 000 F
- Exercice 1998/99	2 700 000 F	1 350 000 F

" Cette résolution est adoptée à l'unanimité "

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve, en conséquence, les actes de gestion accomplis par le Conseil au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait et donne, en conséquence, aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

" Cette résolution est adoptée à l'unanimité "

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce, déclare approuver les conventions qui y sont énoncées.

" Cette résolution est adoptée à l'unanimité "

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que les mandats de Commissaire aux Comptes Titulaire du Cabinet « GROSS HUGEL » et celui du Commissaire aux Comptes Suppléant, Monsieur Paul GROSS tous deux membres de la Compagnie Régionale de Colmar viennent à expiration ce jour et l'assemblée n'ayant pas exprimé le désir de voir leur mandat renouvelé, décide de nommer :

En qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire :

- Monsieur François FRITSCH, né le 30 Septembre 1945 à PARIS (15^{ème}), de nationalité française, demeurant 23 Rue Joubert, 75009 PARIS, inscrit près de la Cour d'Appel de PARIS.



En qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant :

+ 135 Bd Haussmann - Monsieur BLAISE Yves, né le 5 Février 1947 à LA TRONCHE (38), de nationalité française, demeurant 8 ~~Rue de Turin~~, 75008 PARIS, inscrit près de la Cour d'Appel de PARIS.

Pour une période de SIX (6) exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée approuvant les comptes de l'exercice clos au 30 Juin 2006.

Les Commissaires aux Comptes exerceront leurs fonctions dans les conditions fixées par les dispositions de la Loi et du Décret.

Monsieur François FRITSCH, Commissaire aux Comptes Titulaire, présentera, pour chacun des exercices, un rapport général sur les comptes et un rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce.

Les honoraires du Commissaire aux Comptes Titulaire seront fixés conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

« Cette résolution est adoptée à l'unanimité » .

Monsieur François FRITSCH et Monsieur Yves BLAISE ont déclaré, chacun pour ce qui le concerne, que les dispositions légales instituant des incompatibilités, des interdictions ou des déchéances d'exercer les fonctions qui viennent de leur être confiées ne sont pas susceptibles de leur être appliquées et, qu'en conséquence, ils acceptaient lesdites fonctions.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifiés du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales.

" Cette résolution est adoptée à l'unanimité "

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à douze heures trente. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau.

Le Président
André FITTE

Gérard RAULT Les Scrutateurs

~~Erik de ROBILLARD~~ Jean-Michel MAHLER
pour E.S.F.A.S.

Le Secrétaire
Jean-Louis FLAGEUL